



N°DEL2025-88

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, treize novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (28)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Jocelyne BRASSEUR donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, M. Guillaïn DE FRANCE donne procuration à M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOUY, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à Mme Virginie PARMENTIER, M. Yves LOUBES donne procuration à M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à M. Alain MAILLET (7)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

Mme Maryse CHAMPEAU, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (3)

DEL2025-88 Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de l'Oise

Rapporteur : Monsieur Franck SUPERBI

Le Centre de Gestion de l'Oise (CDG60) a souscrit pour le compte de nombreuses collectivités du département, un contrat d'assurances les garantissant contre certains risques financiers découlant des règles statutaires (congrés maladie, décès, etc...) à l'égard de leurs personnels titulaires.

Une procédure a été entamée conformément à l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le Code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986. Les collectivités qui le souhaitent peuvent se joindre à cette démarche et adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 60.

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise a souhaité participer à cette démarche et a donné mandat en date du 15 mai 2025 afin d'obtenir des garanties et une tarification spécifique sans aucun engagement et tout en gardant la possibilité de ne pas donner suite si les conditions ne nous convenaient pas.

En date du 9 octobre 2025, la commission d'appel d'offres du CDG 60 s'est réunie et a retenu l'offre la plus économiquement avantageuse, et selon les critères définis dans le cahier des charges.

La proposition suivante a été retenue et répond aux obligations statutaires des collectivités pour les risques assurés :

Assureur : **Relyens Mutual Insurance & Relyens Life Insurance**

Courtier : **Relyens SPS (Gestionnaire du contrat)**

Avec la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date effet au 1^{er} janvier 2026)

L'assureur propose à cela un maintien du taux pour 2 ans.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- - Décès
 - Congé pour invalidité temporaire imputable au service
 - Longue maladie, maladie longue durée
 - Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
 - Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement (30 jours)
 - Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
 - Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : **(garanties/franchises/taux)**
Collectivités employant de 16 à 30 agents affiliés CNRACL
Garanties IJ 100%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur la garantie Maladie Ordinaire	5.27%

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du CDG60 au titre de la réalisation de la présente mission facultative.
A ce taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG60 pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent **0,26 %** de la masse salariale assurée et ont vocation à couvrir exclusivement des frais engagés par le CDG60.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.519-2 à 12,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Considérant la proposition faite par le Centre de Gestion de l'Oise,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Décidé** d'accepter la proposition faite par le Centre de Gestion de l'Oise,
- **Autorisé** Monsieur le Président à signer les conventions en résultant,
- **Autorisé** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	28
Nombres de suffrages exprimés :	35
Pour :	35 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	6 novembre 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

